



HAL
open science

Découvertes archéologiques au collège Fabre (Rodez)

Philippe Gruat, Fabien Huguet, Jérôme Trescarte

► **To cite this version:**

Philippe Gruat, Fabien Huguet, Jérôme Trescarte. Découvertes archéologiques au collège Fabre (Rodez). Cahiers d'archéologie aveyronnaise, 2018, 31, pp.86-108. <hal-04930001>

HAL Id: hal-04930001

<https://hal.science/hal-04930001v1>

Submitted on 5 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Découvertes archéologiques au collège Fabre

Rodez

Par Philippe GRUAT*, Fabien HUGUET** et Jérôme TRESGARTE***

RÉSUMÉ

Une modeste opération de suivi de travaux a permis de documenter le contexte archéologique d'un vieux quartier du cœur historique septentrional de la ville de Rodez, encore très méconnu. Les données ainsi glanées, qui s'étendent du Haut-Empire (caniveau, niveau de circulation) à nos jours (calades, murs et maçonnerie, etc.), complètent la carte archéologique. Certains de ces vestiges peuvent être mis en relation avec l'histoire médiévale, moderne et contemporaine du secteur : couvent et chapelle des Annonciades, ancien séminaire, etc.

ABSTRACT

A modest survey conducted alongside construction work allowed the recording of the archaeological context of a so far unknown northern district of the historic center of the city of Rodez. The documented data, spread chronologically from the early Roman Empire (gutter, street level) to today (cobblestone road, walls and masonry, etc.), constitute the archaeological map of the area. Some of these vestiges can be situated in relation to the medieval, modern and contemporary history of the neighborhood: the convent and the Annonciades chapel, the former seminary, etc.

RESUMEN

Un modesto seguimiento de obras ha permitido documentar el contexto arqueológico de un antiguo barrio del centro histórico septentrional de la ciudad de Rodez, todavía poco conocido. Los datos recogidos, datados desde el Alto Imperio (alcantarilla, nivel de circulación) hasta la actualidad (suelos empedrados, muros y aparejos, etc.), permiten completar la carta arqueológica. Algunos de estos vestigios pueden relacionarse con la historia medieval, moderna y contemporánea de la zona: convento y capilla de la Anunciación, antiguo seminario, etc.

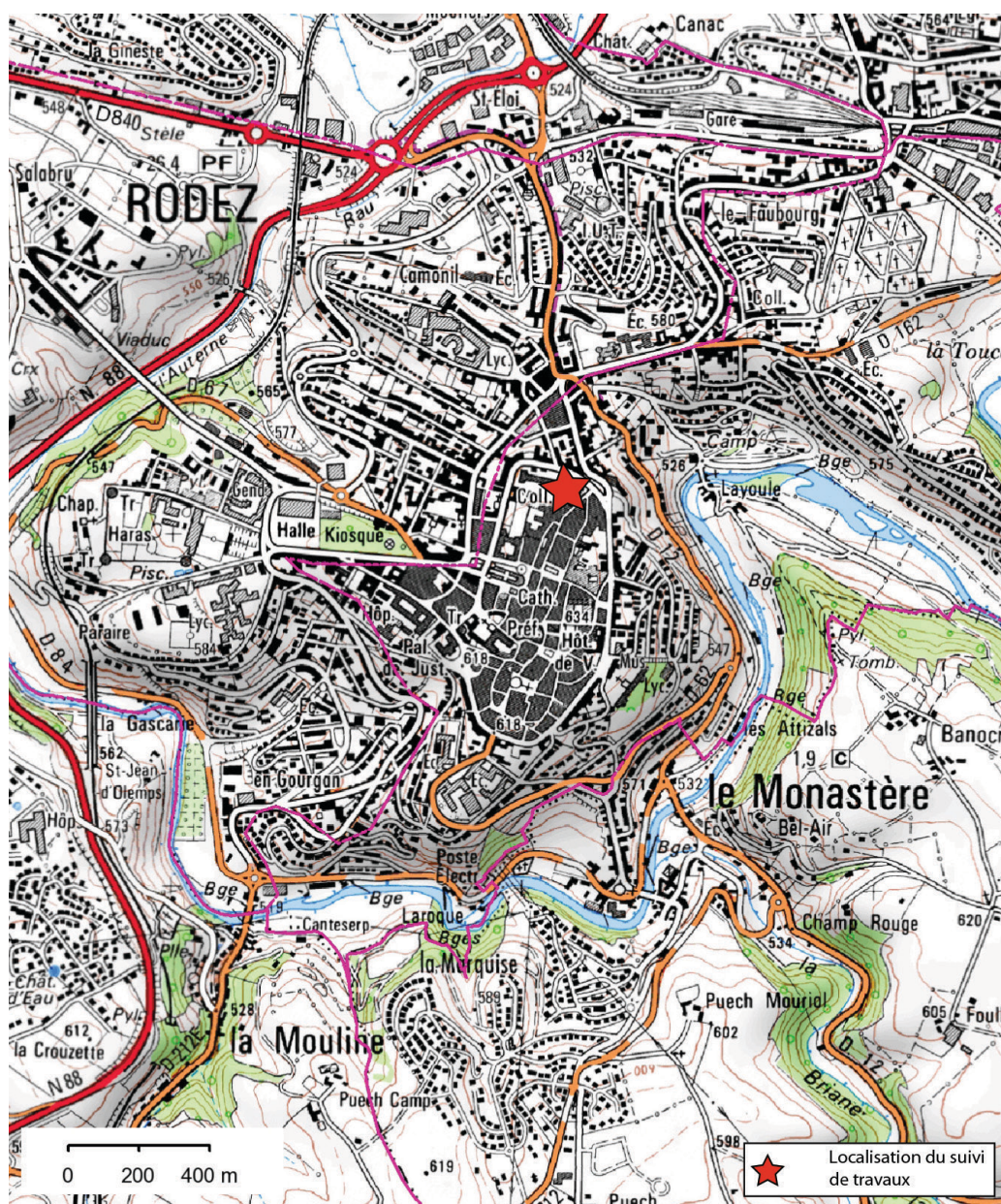
1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

Le terrain concerné par la présente notice correspond à une cour du collège Fabre, localisée à l'extrémité septentrionale du cœur historique de Rodez. Ce dernier est délimité par l'enceinte médiévale et son fossé aménagés à partir du milieu du XIV^e s. et aujourd'hui matérialisés par le tour de ville. L'ensemble est situé boulevard Belle Isle et correspond à la parcelle AB 317 du cadastre de Rodez (Fig. 1 et 2).

La ville de Rodez, préfecture de l'Aveyron, est située sur la bordure méridionale du Massif central (Fig. 1). Son centre-ville est implanté sur le point haut d'une

butte culminant à 634 m NGF. La courbe de niveau des 600 m NGF délimite un vaste plateau d'environ 100 ha. Celui-ci correspond à la surface d'aplanissement anté-triasique qui a été recouverte d'une couverture sédimentaire (Permien, Trias, Lias) dans les temps géologiques. Cette couverture réapparaît dans les communes environnantes.

La butte est marquée au sud et à l'est de la ville par des versants abrupts dominant d'une centaine de mètres la vallée de l'Aveyron qui la contourne par un large méandre. Ce secteur se trouve à la limite de deux domaines morphologiques et géologiques : au sud, les formations métamorphiques (gneiss et micaschistes) au relief vallonné et au réseau hydro-



Copyright : IGN - BD SCAN, IGN - BD CARTO.

1 > Localisation générale du suivi de travaux au collège Fabre sur la carte IGN au 1/25 000^e.

graphique plutôt encaissé (Lévézou et Ségala) et au nord, les formations sédimentaires tabulaires du Secondaire (calcaires, marnes et dolomies : « détroit de Rodez », causse Comtal).

La seule formation géologique concernant l'emprise du chantier est normalement celle des orthogneiss de Rodez. Cette roche métamorphique est de teinte rose à carmin. Les phénocristaux de feldspath sont nombreux et en amandes symétriques ne dépassant pas 2 à 3 cm de long. Cet orthogneiss est constitué de quartz, de feldspath potassique, de plagioclase, de muscovite et de biotite (Alabouvette *et alii* 1989). Lors de ce suivi archéologique ce socle n'a été atteint que dans le sondage 9, autour de 1,30 à 1,40 m sous le sol actuel (cote 628,04 m NGF).

2. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU COLLÈGE FABRE

Situé dans la partie nord du cœur historique médiéval de Rodez (Fig. 1), le secteur correspond au site n° 216 de l'inventaire archéologique de la ville (Fig. 2).

2.1 La ville antique

Sources : Alibert 1870, p. 103 ; Albenque 1947, p. 115-116 ; Arramond 1989 ; Balsan et Dausse 1982, p. 75-77 ; Dausse 1982, p. 151-164 ; Gruat, Malige et Vidal 2011, p. 393-394, 426-428, 430, 451-453, 507 ; Miquel 1981, p. 110 ; Pons 1899 ; Vialettes 1899.

Des recherches archéologiques ont été menées à proximité du collège Fabre (Fig. 2) :

- au couvent du Bon Pasteur (site 23/214) : lors de la démolition de l'église Saint-Vincent en 1893 (site 23) et lors d'un diagnostic archéologique en 2016 (site 214 : Gruat *et alii* 2017, Gruat et Trescarte 2017) ;
- au terrain Touzery (site 105) : sondages et suivi de travaux à la fin des années 1970 ;
- à la tour Raynalde (site 136) : fouille de sauvetage en 1986 ;
- au 45, rue de Bonald (site 167) : observations de murs et sols lors de la reconstruction d'un bâtiment en 1994.

En outre, des découvertes ponctuelles sont signalées dans le quartier (sites 20, 21, 22, 309) et un suivi de travaux a été réalisé à l'occasion de la création d'un espace public au cœur du quartier des Embargues (site 108).

Des vestiges antiques ont été mis au jour lors du creusement des fondations du séminaire, actuel collège Fabre (site 22). On ne les connaît toutefois que par un don de l'abbé Cérès au musée : « des

fragments de mosaïque et de stuc, ainsi que des débris de fer » découverts dans les années 1860 lors de l'agrandissement du séminaire (c'est-à-dire sous l'aile centrale sud, aujourd'hui détruite, ou l'aile nord-est). En 1978, des sondages géotechniques dans le collège Fabre ont montré le fort remblaiement du secteur : des « maçonneries » ont été observées sur une épaisseur de 2,9 à 7,5 m, au-dessus du terrain naturel. Le rocher a été atteint à 4 m de profondeur à la chapelle Saint-Vincent (site 23) et 5 m au terrain Touzery (site 105) et à la tour Raynalde (site 136).

La parcelle se situe en bordure de la trame urbaine antique entre un secteur ayant livré des vestiges funéraires (sites 20, 21, 23, 105 et 136) et des sites avérés d'habitat (sites 23-214, 105, 108 et 136). L'occupation semble se poursuivre durant le Bas-Empire (sites 23, 105, 108, 136), bien que le tracé du rempart tardo-antique ne soit pas documenté ici. Des vestiges de la fin de l'âge du Fer ont aussi été retrouvés : habitat à la tour Raynalde (site 136) et puits rituel au terrain Touzery (site 105).

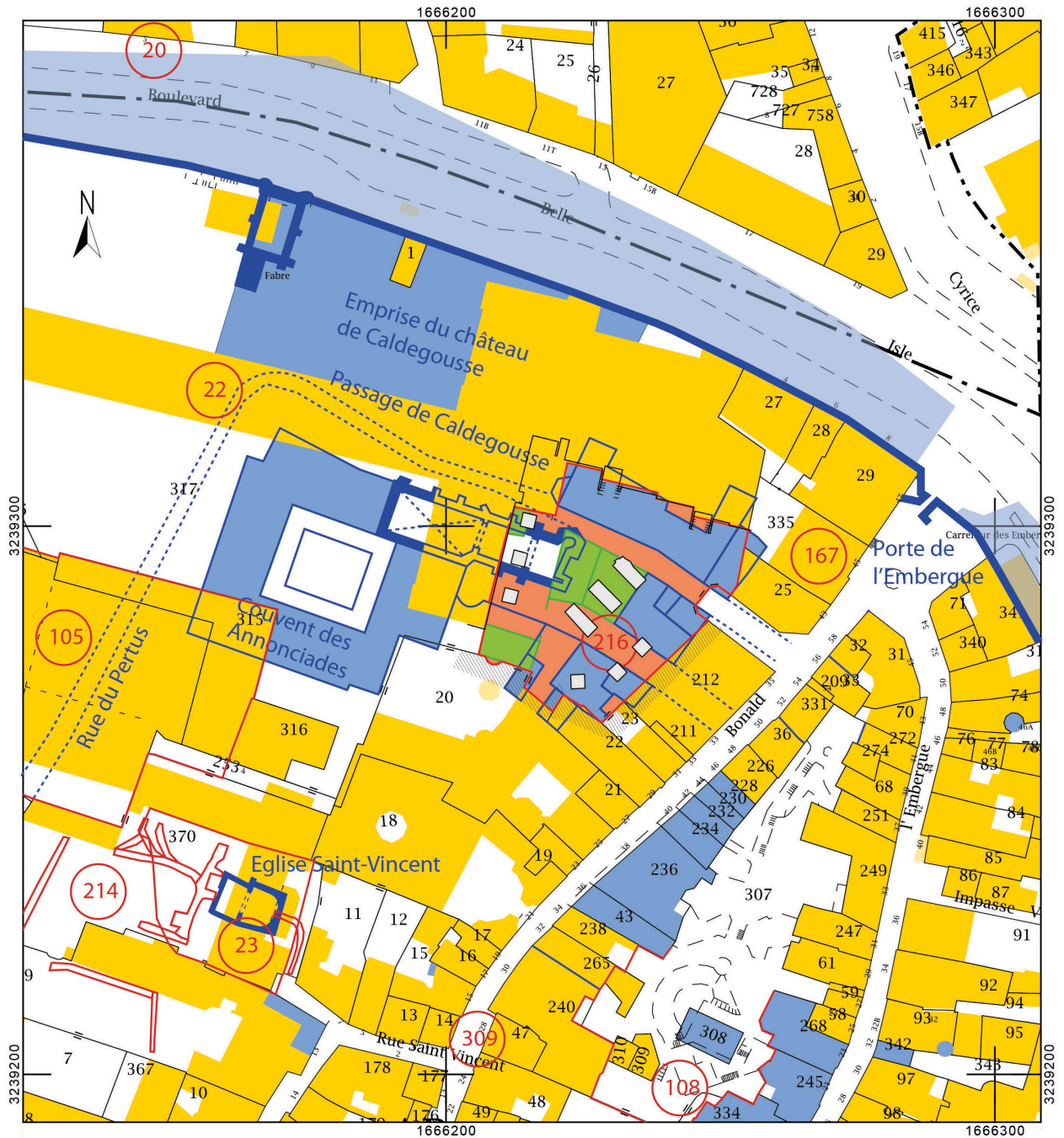
2.2 Un quartier médiéval intra-muros

Sources : Affre 1874, p. 111, 116 ; Arramond 1989 ; Benoit 1912, p. 81, 97 ; Bousquet 1954, p. 9-18, 21-29 ; Cassiat 1963, p. 233-252 ; Dausse 1982, p. 151 ; Enjalbert 1981, p. 89 ; Hamon 2003, p. 200, 205-206, 210, 213 ; Miquel 1981, p. 110-114 ; Suau-Noulens 1973, p. 163-168 ; Suau 1983 ; Touzery 1906, p. 221-231.

L'emprise du collège Fabre se développe à l'intérieur de l'enceinte établie à partir du milieu du XIV^e s., qui d'ailleurs, bien que reconstruite, délimite encore aujourd'hui l'enclos au nord et à l'ouest. Les fouilles de la tour Raynalde (site 136) ont montré que le secteur est remblayé et réoccupé suite à la construction de l'enceinte.

Celle-ci s'appuyait sur le château de Caldegousse, ancienne maison-forte rachetée en 1220 par l'évêque à Pierre de Cahusac, utilisée par la suite comme prison et détruite en 1773. L'emplacement de celle-ci fait l'objet de plusieurs hypothèses. Robert Taussat la place au niveau de la tour Raynalde (Taussat 1992, p. 341), soit au quartier du Perthus et non de Caldegousse, ce qui pourrait concorder avec des représentations anciennes (Benoit 1912, pl. 13 ; Lançon 2003, p. 78 ; Laurière 2000, fig. 1). Mais elle devait être située à l'emplacement du collège Fabre (Bousquet 1954, p. 18 ; Cassiat 1963, p. 234 ; Suau 1983). Le château occupait une emprise de quatorze cannes carrées sur laquelle, d'après Henri Affre, a été bâtie la partie orientale du séminaire (Affre 1874, p. 116).

L'emplacement peut être précisé grâce au plan de 1780. En effet, si le château, déjà détruit, n'apparaît pas, on observe un espace où le rempart



NN Site archéologique de Rodez

Emprise d'opérations

Rempart

Fossé

Élévations médiévales (Joy 2010 ; Suau 1983)

Bâtiments disparus inclus dans l'emprise (1807/1872)

Emprise du projet

Implantation des arbres

Section : AB
 Feuille : 000 AB 01
 Échelle d'origine : 1/500
 Échelle d'édition : 1/1000
 Coordonnées en projection : RGF93CC44
 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

2 > Contexte archéologique de la zone concernée (d'après Gruat, Malige et Vidal 2011, p. 366 complétée ; D.A.O. : F. Huguet).

s'interrompt, suivi vers l'est d'une partie où les fossés ont été privatisés jusqu'à la porte de l'Embergue. Or, on sait justement que les fossés ont été vendus en 1722 entre Caldegousse et cette porte de la ville (Bousquet 1954, p. 12 ; Cassiat 1963, p. 237). On peut donc présumer que cette interruption signale l'emplacement de la maison-forte détruite peu avant le lever du plan. Pierre Benoit (Benoit 1912, p. 81) et Bernadette Suau (Suau 1983) voyaient dans une tour aux angles dotés de tourelles, située au niveau de l'entrée du collège et encore existante au XIX^e s., les vestiges du château. Cette tour, bien que localisée hors de l'emprise de l'aile est du grand séminaire, s'insère justement à l'extrémité occidentale de l'interruption du rempart représentée en 1780.

Le château de Caldegousse et la tour-porte du Perthus étaient desservis par le passage de Caldegousse, orienté est-ouest, qui se raccordait à la rue Balestrière (actuelle rue de Bonald). À l'arrière du château, la ruelle du Perthus, orientée sud-nord, prolongeait la rue de Cantobre (actuelle impasse Cambon). Ces deux rues, aujourd'hui disparues, formaient un coude qui s'inscrit dans la trame urbaine antique. Quant à la rue Saint-Vincent, elle se greffait à l'origine sur la rue du Perthus (Fig. 2).

Du côté de la rue de Bonald se développait tout un quartier. Ainsi, afin d'établir le couvent de l'Annonciade, Hélyon Geoffroy acquit plusieurs maisons au début du XVI^e s. De même, pour desservir le couvent, François d'Estaing acheta quelques maisons supplémentaires pour ouvrir un passage jusqu'à la rue de Bonald. Si le livre d'estimes de 1449 recense 16 maisons dans les gâches des Corbières et du Pertus, autant dans celle de Saint-Vincent (Suau-Noulens 1973, p. 168), les vestiges de maisons anciennes et le parcellaire actuel tendraient à les situer principalement dans les secteurs aujourd'hui densément bâtis, près des rues encore existantes (impasse Cambon, rue Saint-Vincent et rue de Bonald). En effet, en s'éloignant de ces rues, ce secteur était plutôt une zone de jardins (Benoit 1912, p. 87). Ainsi, en 1449, la quasi-totalité des quartiers de Pertus et de Caldegousse était occupée par des vergers (Suau-Noulens 1973, p. 164). Cette configuration se retrouve ensuite à l'époque moderne. En 1520, l'architecte Antoine Salvanh possédait bien des immeubles rue Balestrières et un jardin entre le passage de Caldegousse et le rempart. En témoignent également les plans de 1780 et 1808 montrant de grands espaces vides de constructions.

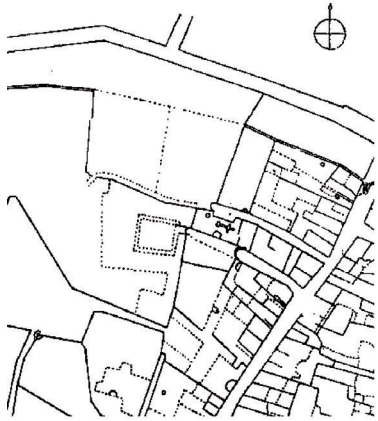
2.3 Le couvent des Annonciades

Sources : Affre 1874, p. 368-370 ; Barrau 1843, p. 510-511 ; Benoit 1912, p. 113-115, 287, 309, pl. 15, 44, 81 ; Bousquet 1954, p. 18-19 ; Cassiat 1963, p. 245-246 ; Delmas 1987, p. 40-41 ; Hamon 2003,

p. 191, 197, 208, 210-212 ; Lançon 2003, p. 84 ; Touzery 1906, p. 221-231 (Fig. 3).

Le couvent a été fondé par un legs de Hélyon Geoffroy. La construction a débuté en 1519 ; les bâtiments encadraient un cloître carré. L'église a été consacrée le 31 décembre 1524 par François d'Estaing. En 1530, elle a été agrandie d'une travée par l'architecte Antoine Salvanh qui a dû aussi reconstruire, blanchir, rehausser et paver le chœur en 1538 suite apparemment à des défauts de confections. C'est là qu'est décédé en 1532 le père franciscain Gilbert de Nicolai (1463-1532), dit Gabriel Maria, auteur de la règle et supérieur général de la congrégation des Annonciades. Sa dépouille a été placée dans un tombeau confectionné par Antoine Salvanh, puis ensevelie dans l'église en 1544. Le père Gabriel Maria a fait l'objet d'un culte : on lui attribua des miracles et en 1625 ses reliques ont été déposées dans une châsse avant un procès en béatification. Évacué le 1^{er} octobre 1792, le couvent a servi de maison d'arrêt pour les prêtres condamnés à la déportation jusqu'en 1795. Les bâtiments ont été loués l'année suivante et vendus en 1798. Ce fut alors un pensionnat de jeunes filles, puis dès 1820 le logement des externes du séminaire.

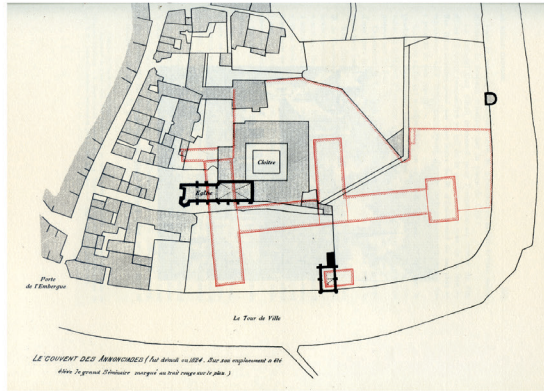
L'accès au couvent se faisait par la rue de Bonald d'où un passage desservait d'abord quelques maisons¹, puis longeait la chapelle par la droite. Celle-ci débordait du quadrilatère du couvent sur une trentaine de mètres de longueur. Quelques plans et textes permettent de se faire une idée de l'édifice : de style gothique, elle était étagée et voûtée d'ogives et s'achevait à l'est par un chevet plat. À l'étage, le chœur était isolé par une grille et doté de stalles et d'une tribune. L'église elle-même était située dessous et équipée de son propre autel et de deux chapelles. L'entrée donnait au rez-de-chaussée sur le passage au sud. Un dessin de M. de Nattes de 1820 (Benoit 1912, pl. 44) complète ces données (Fig. 3, n°5). La chapelle est constituée de cinq travées éclairées de hautes baies gothiques à remplage et séparées de contreforts se terminant en bâtière. Un petit porche en appentis constitue le portail au niveau de la deuxième travée. La haute toiture est dominée aux deux extrémités par une croix et au centre par une flèche visible également sur d'autres gravures, notamment sur la vue de Rodez en 1784 (Benoit 1912, pl. 15 ; Lançon 2003, p. 84) (Fig. 3, n° 4). À cette date, la chapelle a aussi une façade occidentale avec un portail en arc brisé surmonté d'une rosace. L'aile formant la façade du couvent au bout du passage est alors moderne, éclairée par huit baies à arc surbaissé et trois lucarnes. D'après les plans anciens, elle a été bâtie entre 1780 et 1807. Elle précède le quadrilatère du couvent proprement dit, couvert de hautes toitures de lauze.



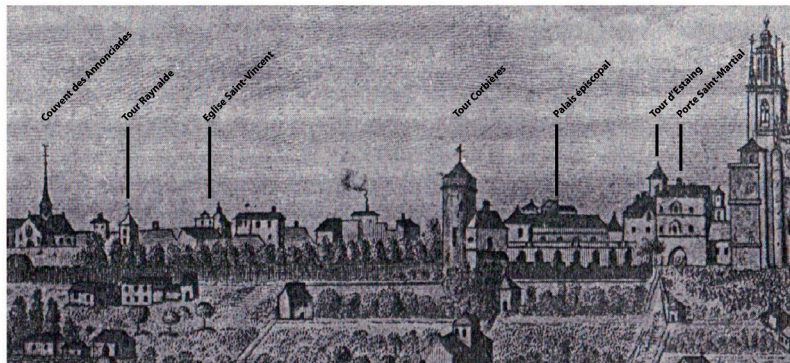
1



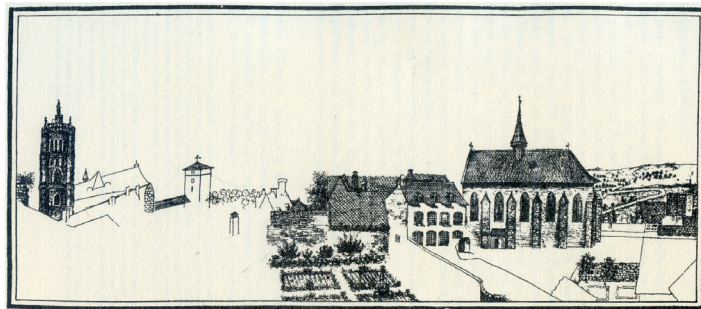
2



3



4



5

3 > Plans et représentations anciennes du couvent des Annonciades

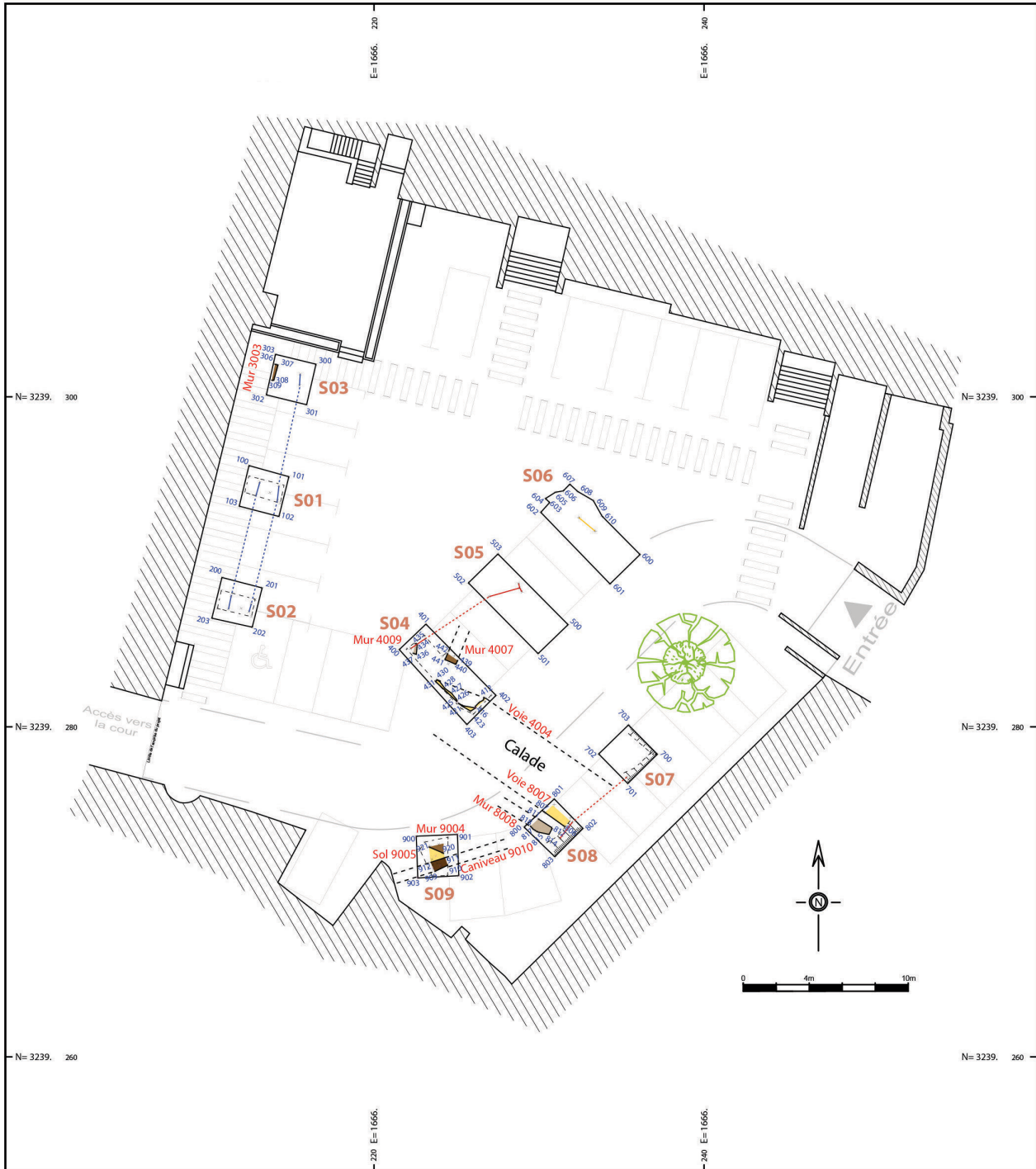
1 : Plan de la Cité de Rodez par Garrigues, féodiste, datant de 1780, reproduit dans Benoit 1912, pl. 78.

2 : Cadastre napoléonien de Rodez, 1808, Archives départementales de l'Aveyron.

3 : Le couvent des Annonciades et superposition de l'emprise du grand séminaire, d'après un plan des archives municipales reproduit dans Benoit 1912, pl. 81.

4 : Vue et perspective de la ville de Rodez, capitale du Rouergue, prise du clocher des Chartreux, par Candieu, 1784.

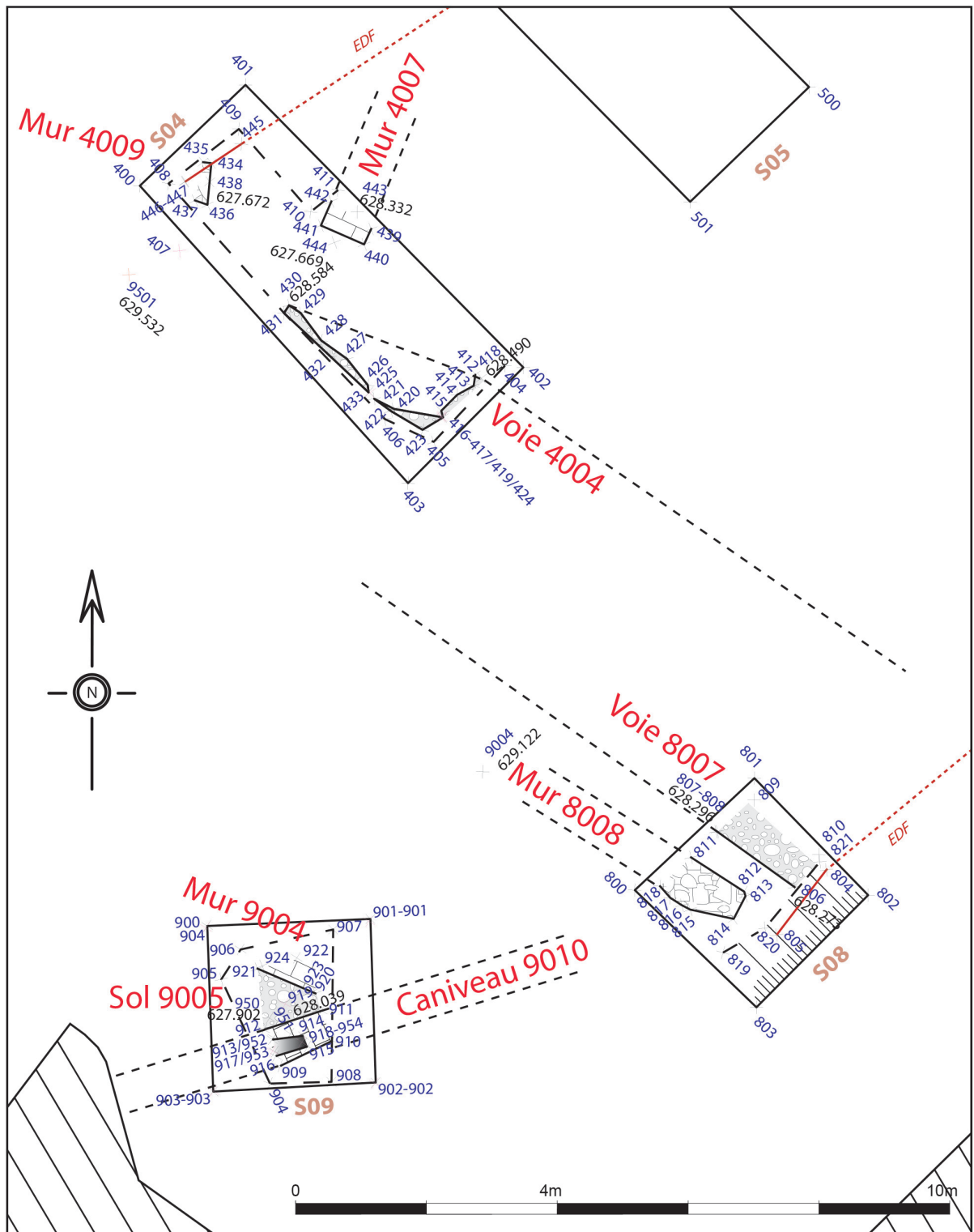
5 : Dessin inachevé de monsieur de Nattes, datant de 1820, où apparaissent le couvent des Annonciades et sa chapelle, reproduit dans Benoit 1912, pl. 44.



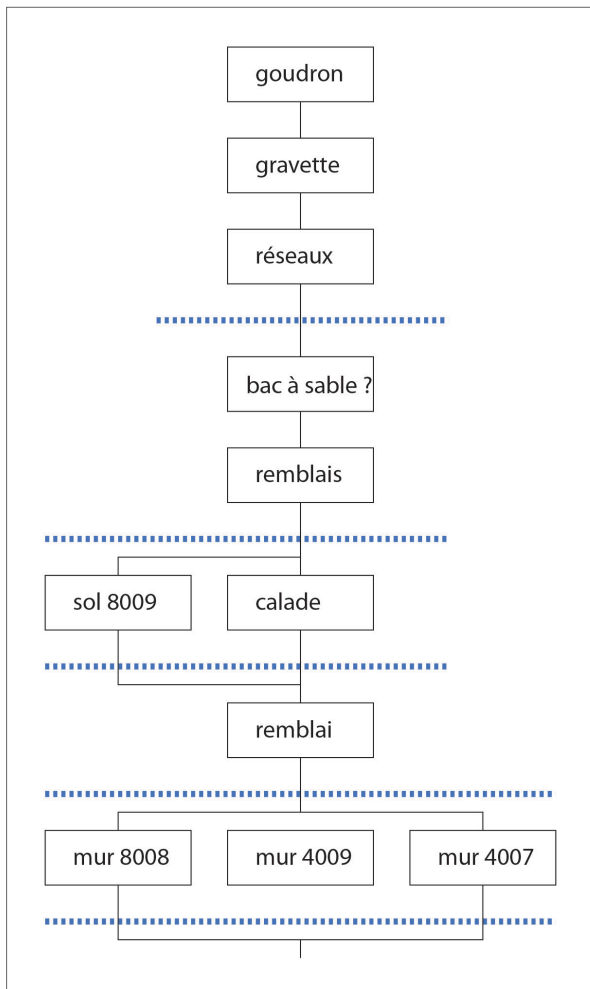
Implantation des sondages :	Vestiges découverts :	Réseaux actuels :
Bâtiments bordant l'emprise	Voirie ancienne	Canalisations d'eau
Emprise des plantations	Maçonneries de gros moellons	Câbles électriques
Limites des sondages partiels	Mur de petits moellons	Canalisation de gaz
Snn Numéro de sondage	Structure Identification des structures	
.nnn Point topographique		

Relevés topographiques : F. Salvador
DAO : F. Huguet

4 > Implantation des sondages pour la plantation des arbres (relevé topographique : Fr. Salvador ; D.A.O. : F. Huguet).



5 > Plan des vestiges des sondages 4, 8 et 9 (relevé topographique : Fr. Salvador ; D.A.O. : F. Huguet).



6 > Diagramme stratigraphique général des sondages, à l'exception du sondage 9 (D.A.O. : F. Huguet).

Suite à l'autorisation de 1702 de fermer la rue du Perthus, l'enclos des religieuses atteignit le rempart jusqu'à la tour Raynalde. En 1792, le jardin est qualifié de « vaste mais peu régulier » et contient une petite chapelle installée dans le bas d'une tour (Benoit 1912, p. 114, n. 2).

2.4 L'ancien séminaire et actuel collège Fabre

Sources : Benoit 1912, p. 344 ; Bousquet 1954, p. 19 ; Cassiat 1963, p. 249 ; Dausse, Gruat et Pailler 1992, p. 135 ; Touzery 1906, p. 194-195).

Finalement, Monseigneur Lalande décida de construire un nouveau séminaire dans l'enclos des Annonciades et fit également des achats pour étendre l'emprise. Les travaux ont débuté en 1824 sous la direction de l'architecte Boissonnade et les nouveaux bâtiments ont été inaugurés en 1842. Ils ont été surélevés et agrandis d'une aile dès 1866-1875 puis à nouveau en 1881-1886. En 1902 encore, une entrée monumentale en pierre de taille est

ajoutée rue de Bonald, dont une niche contient la statue de Notre-Dame de l'Embergue. Nationalisé en 1906, incendié en 1919, le séminaire devint lycée de jeunes filles dix ans plus tard.

3. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET IMPLANTATION DES SONDAGES

L'opération de suivi de travaux dans la cour orientale du collège Fabre à Rodez a été réalisée le 10 février 2017 et durant la matinée du 13, mobilisant trois archéologues du Service départemental d'archéologie de l'Aveyron. Elle a été menée à bien à la demande du Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Occitanie (L. Fau) et en étroite collaboration avec nos collègues de la Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges (DPDC) qui ont fait procéder à un relevé topographique des sondages et des vestiges (géomètre-expert Fr. Salvador à Laissac). Cette surveillance a été motivée par la plantation d'arbres demandée par l'Architecte des Bâtiments de France, suite à la réfection de surface du parking des enseignants (1401 m²) et à l'abattage des vieux arbres durant l'été précédent. Elle s'inscrit dans le cadre d'une opération annuelle de prospection-inventaire (Albinet *et alii* 2017, p. 28-54).

Au total, neuf fosses de plantation d'une profondeur d'environ 1,20 m ont été ouvertes à la pelle mécanique, avec un godet à dents d'un mètre de large (Fig. 4). Six correspondent à la plantation d'un seul arbre : elles occupent un carré de 2,5 x 2,5 m. Trois autres, associant deux arbres, sont longues de 6 m. Ainsi, la surface ouverte correspond à 82,5 m², soit 5,89 % de l'emprise originelle du parking. Finalement, la tranchée 6 a dû être abandonnée après découpage du goudron, en raison de l'existence d'un réseau de gaz. Plus globalement, la présence systématique de réseaux électriques et/ou d'eau a limité les terrassements et les observations dans l'ensemble des fosses de plantation.

4. DESCRIPTION DES RÉSULTATS

Quatre sondages (3, 4, 8 et 9) ont livré des vestiges structurés d'époques diverses (Fig. 5), un autre se révélant positif du point de vue mobilier (sondage 1). La stratigraphie générale est semblable dans tous les sondages (Fig. 6) : sous le goudron (US 1000) et son niveau de préparation en graviers calcaires gris (US 1001), d'une épaisseur de 0,20 à 0,54 m, on constate la présence d'un important remblai hétérogène (US 1002) constitué de limon brun légèrement rosé contenant des inclusions de blocs de gneiss et de grès, de fragments de lauzes de schiste, de terre cuite architecturale (brique, tuile mécanique striée) et de nombreux nodules de mortier. Ce remblai est

très perturbé par des réseaux récents généralement installés dans des niveaux de gravillons blancs, gris ou jaunes, et il vient lui-même sceller les vestiges anciens. Son épaisseur est très variable mais il a été observé jusqu'à la base de plusieurs fosses de plantation (Fig. 7).

Les trois premières tranchées ont été implantées selon un alignement nord-sud parallèle à la façade orientale du bâtiment principal de l'ancien séminaire et actuel collège (Fig. 4). Elles étaient susceptibles de rencontrer les vestiges de l'église du couvent des Annonciades (XVI^e s.) (Fig. 2). Elles n'ont pu être intégralement ouvertes en raison de la présence d'une canalisation orientée nord-sud.

Dans le sondage 1, le remblai inférieur (US 1002) a livré des ossements humains éparés à partir d'une profondeur de 0,90 m (627,85 m NGF) et un fagot d'os longs correspondant à la réduction d'au moins deux sépultures (dont un sujet immature) autour de 1 m de profondeur.

Le sondage 3, le plus au nord, est pour l'essentiel rempli de graviers calcaires jaunes (US 3005) comblant la tranchée de l'alimentation en eau du collège (Fig. 8). La stratigraphie n'est conservée que sur une courte bande côté ouest. Sous le goudron (US 3001 : ép. 0,06 m) et la couche de préparation de graviers calcaire et ciment (US 3002 : ép. 0,14 m), un remblai hétérogène de terre végétale brune (US 3004), mêlé de sable ocre et contenant de la terre cuite architecturale et des nodules de mortier, a été observé sur une épaisseur de 0,32 m. Ce remblai scelle une structure bâtie (US 3003), apparaissant à 0,25 m de profondeur (628,33 m NGF), qu'il recouvre et contre laquelle il vient s'appuyer. Il s'agit d'un parement de quatre blocs taillés de grès rouge, non liés, épais de 0,26 m et installés sur une assise de réglage constitué de dalles de gneiss (Fig. 9). L'ensemble correspond probablement à l'assise de fondation d'un pilier d'un mètre de côté, sachant qu'un seul côté a été observé, la structure étant prise dans la berme ouest. Cette base de pilier repose sur un autre remblai (US 3006), assez similaire au remblai US 3004, c'est-à-dire un remblai de terre brune, à la couleur toutefois plus hétérogène, contenant des cailloux calcaires, de la terre cuite architecturale et des nodules de mortier.

Le centre du parking sera ombragé par une double rangée d'arbres orientée nord-est/sud-ouest, ce qui a nécessité de creuser trois tranchées de 6 m perpendiculairement à cet axe (sondages 4 à 6). La plus septentrionale (sondage 6) n'a pu être réalisée, comme nous l'avons déjà indiqué (Fig. 10).

Le sondage 4 s'est révélé positif (Fig. 5 et 11). Sous la stratigraphie habituelle (US 4000, 4001) et un niveau de remblai de démolition (US 4002 : terres



7 > Vue du sondage 1 depuis l'ouest (cl. : Ph. Gruat).



8 > Vue d'ensemble du sondage 3 depuis l'est avec la structure maçonnée US 3003 (cl. : Ph. Gruat).



9 > Détail de la structure maçonnée US 3003 (cl. : Ph. Gruat).



10 > Vue du sondage 10 depuis l'ouest qui a dû être interrompu en raison de la présence du réseau de gaz (cl. : Ph. Gruat).



11 > Vue d'ensemble du sondage 4 depuis le sud-est (cl. : Ph. Gruat ; D.A.O. : F. Huguet).

cuites architecturales, blocs de mortier de chaux, fragments de lauzes de schiste), il a été mis au jour une allée ou ruelle pavée (Fig. 12). Sur un niveau de préparation de 0,07 m d'épaisseur (US 4005), constitué de sable induré contenant des nodules de mortier de chaux, est installé un pavage de galets de quartz retenu par deux bordures de blocs de calcaire beige à lumachelles (US 4004). Dans l'angle sud-est, un alignement de pavés de grès grossier rosé vient doubler cette bordure à l'extérieur, sans qu'il soit

possible de déterminer s'il s'agit d'un même état ou d'un élargissement de la chaussée. La calade, apparaissant à 0,47 m sous le goudron (628,45 à 628,60 m NGF), est recouverte d'un fin niveau (ép. 0,02 m) de terre noire (US 4003) correspondant au niveau de circulation. Elle est installée sur un remblai de terre brune sombre contenant quelques nodules de mortier et de la terre cuite architecturale (US 4006), observé à la base de la stratigraphie dans les tranchées précédentes. Cette calade, orientée



12 > Vue de la calade US 4004 dans l'angle sud-ouest du sondage 4 (cl. : Ph. Gruat).



13 > Mur US 4007 dans la berme nord-est du sondage 4 (cl. : Ph. Gruat).

est-sud-est/ouest-nord-ouest n'est pas apparente dans les bermes nord-ouest et nord-est, se terminant avec la bordure de blocs calcaires.

Il y est apparu, en revanche, un arrachement de mur à double parement, orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest (US 4007 : longueur observée : 0,65 m ; largeur : 0,75 m ; hauteur observée : 1,00 m). Il est constitué de deux rangées adossées de blocs de grès blanc et de grès rouge du Permien assisés (hauteur : 0,10 m) et liés au mortier de chaux pulvérulent rosé (Fig. 13). Arasé à 0,30 m environ sous le goudron (autour de 628,25 m NGF), il sert d'appui aux remblais US 4002 et US 4006. Une autre maçonnerie (US 4009) est apparue à l'extrémité nord-ouest de la tranchée, à 0,80 m de profondeur (627,80 m NGF). Elle n'a été observée que sur 0,25 x 0,75 m, et sur la hauteur d'une assise (0,20 m). Dès lors, son orientation est incertaine, probablement est-ouest. Bâtie en blocs d'orthogneiss et de grès fin rose du Permien, elle est liée au mortier de chaux gravillonneux de couleur blanc-beige (Fig. 14). Un échantillon de 100 g a été prélevé pour test et observations (Ph. Abraham). La teinte du mortier est beige clair. Des grains de chaux, dont les dimensions sont comprises entre 2 et 5 mm, sont peu fréquents. Nous notons la présence d'empreintes végétales (tiges de graminées). La charge en chaux a été dosée à 22 % sur cet échantillon, la charge en granulats étant de 78 %. Cette charge en granulats est principalement composée de sables quartzueux de rivière à faible indice d'arrondis associés à des graviers de grès rouge du Permien, des fragments anguleux de gneiss.

Un niveau induré de couleur brune légèrement rouge (US 4008) est associé à ce mur devant son possible parement oriental à 1,2 m sous le sol actuel (627,67 m NGF). Contenant des petits charbons et des nodules de terre cuite architecturale



14 > Mur US 4009 mis au jour à la base de l'angle nord-ouest du sondage 4 (cl. : Ph. Gruat).

et de mortier, il semble correspondre à un niveau de circulation. L'ensemble était recouvert par le remblai US 4006.

Le sondage 5 n'a pas révélé de structure, à l'exception de deux réseaux récents (Fig. 4). En revanche, deux remblais de terre végétale brune ont pu être distingués autour d'un mètre de profondeur, le supérieur (US 5003) légèrement rougeâtre avec des blocs et fragments de lauzes de schiste, l'inférieur (US 5004) étant plus sombre avec moins d'inclusions de blocs. Cette distinction peut correspondre à celle observée dans le sondage précédent entre les remblais postérieur (US 4003) et antérieur (US 4006) à la calade.

Enfin, trois fosses de plantation simples ont été creusées dans l'angle sud-est de la parcelle (Fig. 4 et 5) : les sondages 7 à 9. Le plus au nord (sondage 7) est négatif. Cependant, la même distinction que dans le sondage 5 a pu être opérée entre les remblais US 7003, contenant de nombreux fragments issus de démolition (blocs, briques, tuiles mécaniques), et US 7004. Les deux sondages suivants se sont en revanche révélés positifs.

Sous le goudron (US 8001), deux niveaux de remblai de gravier calcaire ont été distingués, l'un gris (US 8002), l'autre ocre (US 8003) dans le sondage 8 (Fig. 5 et 15). Ce dernier recouvre un niveau de sable gris, de 0,22 à 0,52 m d'épaisseur, partiellement retenu par une bordure de planches récentes au nord-ouest (US 8004), lui-même partiellement installé sur un remblai hétérogène de démolition contenant des fragments de tuiles et briques récentes (US 8005). L'ensemble rehausse le sol depuis un ancien niveau de sol, situé entre 0,87 et 0,90 m sous le niveau actuel (628,30 m NGF), et constitué d'une part d'une calade (US 8007), observée sur une largeur maximale de 0,84 m, et d'autre part de la partie supérieure indurée d'un remblai hétérogène marron sombre (US 8009) constituant un niveau de circulation. La calade est constituée de galets de quartz (diamètres compris entre 0,05 et 0,10 m) liés au sable ocre et d'une bordure de blocs de calcaire à lumachelles, observée côté sud-est et partiellement lacunaire (Fig. 16). Un bloc de cette dernière a été prélevé. Il s'agit d'un calcaire oolithique à passées de fragments de coquilles. Ce calcaire peut être attribué au Bajocien supérieur du causse Comtal qui en possède une vingtaine de mètres d'épaisseur. Il a été exploité à l'est de Bezannes, commune de Rodelle (détermination : Ph. Abraham).

Une fine pellicule de terre sombre (US 8010) est venue s'immiscer entre les pavés, constituant le niveau de circulation. Se développant sur le bas-côté au-delà de la bordure, le niveau de circulation US 8009 recouvre le niveau d'arasement d'un



15 > Vue d'ensemble de la stratigraphie de la berme nord-ouest du sondage 8 avec les structures bâties mises au jour à sa base (cl. : Ph. Gruat ; D.A.O. : F Huguet).



16 > Détail de la calade US 8007 (cl. : Ph. Gruat).

mur (US 8008) d'une pellicule et entourait celui-ci. Le remblai sous-jacent contenait des fragments et blocs de gneiss, grès, mortier et terres cuites architecturales ainsi que du charbon. Aucun creusement pour l'installation du mur ou de la voie n'a été observé, confirmant la postériorité de l'US 8009 sur ces structures. Enfin, le mur 8008 est constitué de blocs de grès rouge fin du Permien (identification confirmée par Ph. Abraham), peu épais (0,11 m), d'un module maximum de 0,58 m de longueur et 0,27 m de largeur, liés au mortier de chaux rose (Fig. 17). Ce mur, d'une épaisseur maximale de 0,72 m s'interrompt au sud-est, marquant sans doute un accès. Il est orienté nord-ouest/sud-est, c'est-à-dire parallèlement à la bordure de la calade US 8007 et a été arasé 0,03 m sous le niveau de celle-ci, soit 0,92 m sous le sol actuel (autour de 628,25 m NGF).

Le sondage voisin au sud-ouest (sondage 9) a mis au jour les vestiges les plus anciens et a atteint le substrat rocheux (Fig. 5 et 18). Sous le goudron (US 9001) et trois niveaux de gravette (US 9002), a été retrouvé le remblai marron sombre (US 9003), contenant quelques fragments de terre cuite architecturale dont de la *tegula*, des fragments de gneiss et de mortier de chaux, qui vient recouvrir les vestiges structurés (Fig. 19). Ceux-ci consistent



17 > *Détail du mur US 8008 (cl. : Ph. Gruat).*

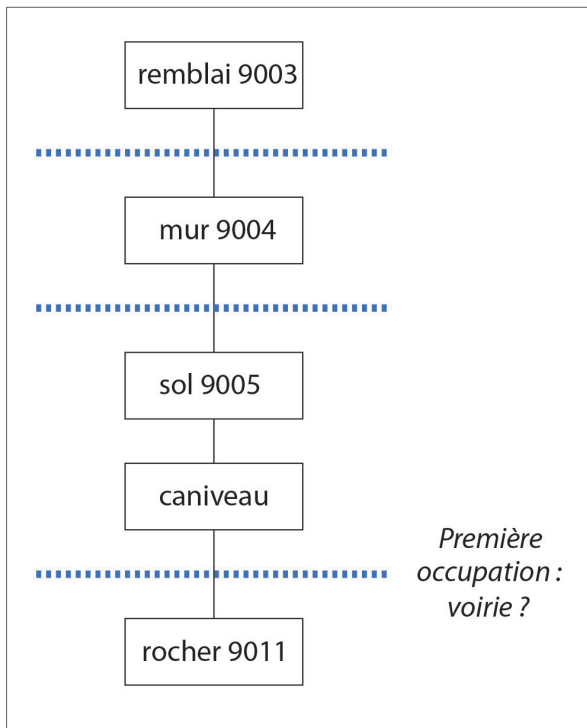
en premier lieu en un caniveau maçonné (Fig. 20 et 21), orienté ouest-sud-ouest/est-nord-est, dont la couverture apparaît à 0,92 m sous la surface actuelle à l'ouest (628,23 m NGF) et 1,13 m à l'est (628,21 m NGF). Le canal est creusé (US 9010) dans le substrat d'orthoigneiss (US 9011), retaillé verticalement au sud sur une hauteur de 0,16 m, et en biseau au nord (Fig. 22). De ce côté, le piédroit est bâti en petits blocs irréguliers d'orthoigneiss liés au mortier de chaux rosâtre (US 9006). La largeur totale

du creusement est de 0,57 m, piédroit nord compris. Il est formé de trois assises, dont la supérieure en encorbellement, et d'une dalle de réglage sous la couverture. Une assise en encorbellement vient aussi couvrir le piédroit sud. La couverture (US 9007) est formée de blocs d'orthoigneiss posés de chant sur les encorbellements des piédroits, couvrant une largeur de 30 à 40 cm pour des blocs ayant une section de 0,12 à 0,15 m de longueur par 0,14 à 0,20 m de largeur (Fig. 23). Le canal ainsi délimité fait 0,33 m de largeur pour une hauteur sous clef de 0,30 à 0,34 m. Il est comblé par un niveau inférieur marron foncé sableux contenant des charbons de bois (US 9009 ; ép. 0,08 m) et un comblement supérieur de terre marron argileuse contenant de la terre cuite architecturale et de la céramique antique (US 9008 ; ép. 0,22 m) (Fig. 24, n° 2 à 4). Le pendage du caniveau est bien ouest-sud-ouest/est-nord-est, de 627,82 m à 627,77 m NGF sur la longueur sondée, d'environ 0,50 m.

Contre ce caniveau, côté nord, s'appuie un sol compact et induré (US 9005), formé d'éclats d'orthoigneiss délités et liés aux altérites marron rougeâtre du socle (Fig. 18). Il apparaît à 1,4 m sous le sol actuel à l'ouest et 1,3 m à l'est (autour de 628,04 m NGF), l'égout émergeant ainsi de 0,27 m à l'est.



18 > *Vue zénithale des structures mises au jour à la base du sondage 9 depuis l'est (cl. : Ph. Gruat ; D.A.O. : F. Huguet).*



19 > Diagramme stratigraphique du sondage 9 (D.A.O. : F. Huguet).

De petits tessons antiques sont pris à plat entre les blocs (Fig. 24, n° 1). Épais de 0,06 m, le sol repose directement sur le substrat (US 9011) rencontré à 627,90 m NGF. À l'extrémité nord-est, un amas de blocs de grès beige (US 9004), non liés, d'une épaisseur de 10 à 20 cm, repose sur le sol US 9005. Il peut s'agir de la semelle de fondation d'un mur ouest-nord-ouest/est-sud-est, par endroits légèrement enfoncée dans le sol.

5. SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE

C'est donc le sondage 9 qui a révélé les vestiges les plus anciens : un caniveau maçonné servant d'appui à un niveau de circulation aménagé. Les tessons piégés à la surface de celui-ci (US 9005), ainsi que dans le comblement du caniveau (US 9008) qui le borde, permettent d'avancer une datation durant le Haut-Empire, au I^{er} s. ap. J.-C pour le comblement du caniveau et aux I^{er}-II^e s. pour le fonctionnement du niveau de sol. Il est envisageable que ce niveau de circulation, bordé d'un caniveau, corresponde à une voirie. Plus tard, une maçonnerie de pierre sèche est venue s'installer sur cette voie, sans que l'on puisse en déterminer la chronologie exacte. Toutefois le remblai venant sceller tous ces vestiges ne contient que du mobilier antique (céramique, terres cuites architecturales), ce qui n'est pas le cas dans les autres sondages. L'orientation de ce

mur permettrait de l'inscrire dans la trame urbaine orthonormée du Haut-Empire, avec un décalage de 22° E par rapport au nord, telle qu'elle est théoriquement restituée à partir des fouilles de la place E. Raynaldy (Catalo *et alii* 1994, p. 46-47). Du moins, il diverge par son orientation de l'alignement des bâtiments médiévaux et/ou modernes le long de la calade (*infra*) mais aussi du caniveau et du niveau de voirie envisagé antérieurs. Ce dernier serait l'un des



20 > Vue d'ensemble depuis le nord du caniveau antique découvert à la base du sondage 9 (cl. : Ph. Gruat).



21 > Le caniveau antique en fin de fouille depuis le sud (cl. : Ph. Gruat).



22 > Détail de la partie fouillée du caniveau antique avec le creusement du substrat à la base et au second plan (cl. : Ph. Gruat).

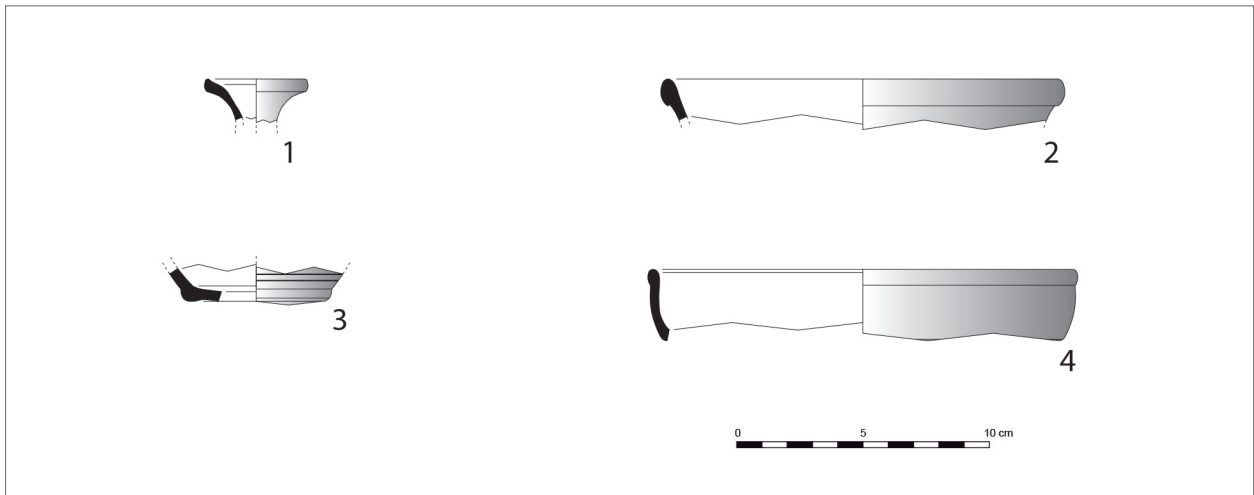
axes les plus septentrionaux de *Segodunum* (Rodez). En effet, les vestiges bâtis attestés dans la ville antique sont généralement plus au sud (sites 105, 108, 136), tandis que des vestiges plutôt funéraires sont attestés dans le secteur (urnes cinéraires des sites 20 et 21, stèle du site 105, inhumations tardives ou du haut Moyen Âge de l'église Saint-Vincent du site 23).

Ensuite, le secteur semble avoir fait l'objet d'un premier remblaiement général qui est perceptible dans les tranchées 4, 5, 7 et 8 où l'on peut distinguer un niveau inférieur de terre brune, avec peu d'inclusions de blocs, TCA et mortier, et un niveau supérieur de même composition mais contenant de nombreux fragments de démolition (blocs, terres cuites architecturales, lauzes de schiste, mortier). Or, précisément, des vestiges bâtis viennent s'intercaler entre ces deux niveaux. Il s'agit pour l'essentiel d'une calade bordée de restes de murs. Un état antérieur est toutefois perceptible dans la tranchée 4. Un arrachement de mur maçonné et associé à un niveau de circulation induré a en effet été observé à la base du remblai antérieur à la calade. Ces vestiges ne sont toutefois pas datables, faute de mobilier. Cependant, le recalage des anciens cadastres (1780 et 1807), selon la version et avec les marges d'erreur

liées aux différences d'échelle et de techniques de relevés, ne permettent pas d'exclure qu'il s'agisse d'un mur du chevet de l'église du couvent des Annonciades. Ils pourraient aussi être associés aux vestiges antiques découverts à proximité dans les années 1860 lors de l'agrandissement du séminaire (site 22), ou bien aux maisons acquises et démolies avant 1519 pour la construction du couvent des Annonciades et par la suite pour l'aménagement d'un accès depuis la rue Balestière (rue de Bonald).



23 > Vue de la coupe du caniveau antique et son remplissage dans la berme ouest (cl. : Ph. Gruat).



24 > Échantillon de la céramique antique du sondage 9 (D.A.O. : F. Huguet).

US 9005 : 1 : Cruche miniature en céramique fine à engobe blanc (II^e s. ap. J.-C.)

US 9008 : 2 : Bord de coupe de type coupe à décor cordiforme en céramique fine à engobe orangé-marron lustré (à partir de 10 av. J.-C./10 ap. J.-C.) ; 3 : Carène de coupelle Halt. 15/Ritt. 9 brûlée (15-100/110 ap. J.-C.) ;

4 : Bord d'assiette/écuelle Drag. 18b (20/30-110/120 ap. J.-C.).

La calade semble d'ailleurs correspondre à cet accès : elle monte depuis le sud-est et s'inscrit pleinement dans l'axe longé de maisons sur les cadastres anciens (1780 et 1807) en se dirigeant vers l'entrée du couvent. Elle est d'ailleurs bordée d'un mur de même orientation dans le sondage 8, tandis qu'elle s'interrompt côté nord dans la tranchée 4, là où se développait un bâtiment dont a été retrouvé un épais mur perpendiculaire à double parement. Le mur du sondage 8 a été arasé par la suite et recouvert d'un niveau de circulation, tandis que la calade fonctionnait encore. Il est à noter que l'état conservé de cette calade n'est pas nécessairement ancien. Le mobilier de son niveau de fonctionnement (US 8010) contient du verre de bouteille et du verre opalescent. D'ailleurs, la ruelle d'accès existait encore sur un plan de 1872 (reproduit dans Dausse, Gruat et Pailler 1992, p. 135), donc postérieurement à la construction du séminaire mais avant celle du porche d'accès rue de Bonald en 1902. C'est probablement lors de la construction de celui-ci que furent rasées les maisons bordant la ruelle et celle-ci a pu cependant persister, le porche ne modifiant pas l'emplacement de l'accès. C'est donc sans doute à cette époque qu'il faut rattacher l'arasement du mur US 8008, la calade continuant de fonctionner avec le niveau de circulation venant recouvrir l'arase du mur. Le plan de 1872 fait aussi apparaître la prolongation vers l'ouest des bâtiments alignés sur le côté nord-est de la ruelle avec une inflexion. Le mur US 4007 semble être un mur de séparation interne à ces bâtiments nouveaux, inexistant en 1807, précisément au niveau de l'inflexion.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble fut ensuite enfoui avec l'exhaussement de 0,80 à 1,00 m du sol en vue d'établir la cour orientale. La présence de matériaux de construction laisserait envisager une utilisation des matériaux issus de la démolition de bâtiments voisins. Celle de tuiles mécaniques moulées suggère une datation au plus tôt dans la seconde moitié du XIX^e s. Il n'est pas impossible que l'aménagement de cette cour soit postérieur à la construction du pavillon d'entrée en 1902 ou à la transformation de l'ancien séminaire en lycée de jeunes filles dans les années 1920, ce que tend à prouver le matériel piégé en surface de la calade. Et ce d'autant plus que la calade a été recouverte d'une couche sableuse dans un coffrage de bois (US 8004), semblant correspondre à un bac à sable destiné aux exercices sportifs.

Finalement, peu de vestiges en lien avec l'église du couvent des Annonciades ont été retrouvés. Seuls les ossements humains mis au jour dans le secteur de l'église, telle qu'elle peut être replacée selon les plans anciens, notamment une réduction (sondage 1), sont sans doute à relier à cette occupation. Il convient toutefois d'être prudent sur leur datation et leur provenance. Celle-ci est cependant très probablement à localiser à proximité immédiate, ces ossements ayant sans doute été retrouvés lors de la construction du séminaire dans les années 1824 à 1842 ou plus sûrement encore lors de l'agrandissement des années 1866-1875. La profondeur d'apparition des ossements dans le remblai, uniquement à partir de 0,90 m de profondeur, permettrait là aussi de distinguer les deux phases de rehaus-

sement du sol, la partie inférieure contenant les ossements se rattachant à la première. Dans ce cas, ce premier nivellement étant contemporain d'une des phases de construction du grand séminaire, la construction de la calade qui lui est postérieure serait donc aussi relativement récente.

Enfin, le pilier US 3003, retrouvé plus au nord et affleurant, donc peu fondé, ne peut être assimilé à un des contreforts de la chapelle du couvent des Annonciades. Il appartenait à un aménagement en longueur en avant de la façade orientale du collège et représenté sur le plan de Rodez de 1872 : il s'agit probablement d'un appentis ou préau. Cet aménagement

n'était pas prévu dans le projet initial de l'architecte Boissonnade, pas plus d'ailleurs que les extensions nord et sud du pavillon oriental du séminaire. Il appartient dès lors sans doute à la phase d'agrandissement des années 1866-1875.

Bien que modeste, cette opération de suivi archéologique n'en est pas moins utile. Elle a permis de documenter un secteur antique, médiéval et moderne de Rodez peu touché par des fouilles récentes. Les données ainsi glanées complètent donc la carte archéologique de ce vieux quartier encore méconnu.

[NOTES DE COMMENTAIRE]

1 - Le confesseur franciscain des religieuses logeait probablement dans la deuxième maison sur la droite du passage.

Références bibliographiques

AFFRE 1874 : Henri Affre, *Lettres sur l'histoire de Rodez*, de Broca, Rodez, 1874, 576 p. (rééd. Laffitte Reprints 1976).

ALBENQUE 1947 : Alexandre Albenque, *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron*, Carrère, Rodez, 1947, 206 p.

ALBINET ET ALII 2017 : Nathalie Albinet, Philippe Gruat, Fabien Huguet, Léa Métivier et Jérôme Trescarte, *Rapport de prospection-inventaire, Aveyron*, Service départemental d'archéologie de l'Aveyron, S.R.A. Occitanie, 2017, 68 p.

ALABOUVETTE ET ALII 1989 : Bruno Alabouvette, Jean-Pierre Burg, Andrée Lefavrais-Raymond, André-François Leyreloup et Claude-Pierre Delor, avec la collaboration de J. de Roche, *Carte et notice explicative de la carte géologique de la France (1/50 000), feuille Rodez (884)*, B.R.G.M., Orléans, 1988-1989, 47 p.

ALIBERT 1870 : Abbé Alibert, Don divers, dans *Procès-Verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 7, 1868-1870 (1870), p. 102-105.

ARRAMOND 1989 : Jean-Charles Arramond, La « Tour Raynalde », Boulevard d'Estourmel à Rodez, dans *Vivre en Rouergue n° spécial, Cahiers d'archéologie aveyronnaise*, 3, 1989, p. 66-71.

BALSAN ET DAUSSE 1982 : Louis Balsan et Lucien Dausse, Suite de l'inventaire de l'archéologie gallo-romaine de Rodez (1947-1979), dans *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 43, 2, 1980 (1982), p. 59-80.

BARRAU 1843 : Hippolyte de Barrau, Monuments religieux, deuxième partie, dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 4, 1842-1843 (1843), p. 421-602.

BENOIT 1912 : Pierre Benoit, *Le Vieux Rodez*, Carrère, Rodez, 1912, 408 p.

BOUSQUET 1954 : Jacques Bousquet, *Notes pour servir à l'histoire des Embergues*, Subervie, Rodez, 1954, 36 p.

BRULET, VILVORDER ET DELAGE 2010 : Raymond Brulet, Fabienne Vilvorder et Richard Delage, avec la collaboration de Dominique Laduron, *La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques, La vaisselle à large diffusion*, Brepols, Turnhout, 2010, 462 p.

CASSIAT 1963 : Louis Cassiat, *De rue en rue. La petite histoire de Rodez*, Carrère, Rodez, 1963, 290 p.

CATALO ET ALII 1994 : Jean Catalo, Laurent Llech, Patrick Massan et André Ipiens, Le forum de Rodez. Premiers résultats, dans *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 54, 1994, p. 11-58.

DAUSSE 1982 : Lucien Dausse, Découvertes dans le sous-sol ruthénois, dans *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 43, 1, 1979 (1982), p. 151-176.

DAUSSE 1990 : Lucien Dausse, La tête rutène de la tour Raynalde, dans *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 45, 3, 1989 (1990), p. 431-440.

DAUSSE, GRUAT ET PAILLER 1992 : Lucien Dausse, Philippe Gruat et Jean-Marie Pailier, Rodez (Aveyron). *Segodunum, Civitas Rutenorum*, dans *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie, Deuxième colloque Aquitania (Bordeaux, 13-15 septembre 1990)*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 1992, p. 133-139 (Aquitania, 6^e supplément).

DELMAS 1987 : Jean Delmas, Vie des saints du Rouergue, dans DELMAS J. (dir.), *Les saints en Rouergue. Deuxième partie, Vies des saints rouergats*, Catalogue de l'exposition réalisée pour l'ouverture du Musée du Rouergue à Espalion, éd. du Musée du Rouergue, Rodez, 1987, p. 17-74.

ENJALBERT 1981 : Henri Enjalbert (dir.), *Histoire de Rodez*, Toulouse, Privat, 1981, 384 p. (*Pays et villes de France*).

GENIN 2007 : Martine Genin, avec les contributions de Catherine Dejoie, Philippe de Parseval, Sabrina Relaix, Daniel Schaad, Jean-Luc Schenck-David et Philippe Sciau, *La Graufesenque (Millau, Aveyron). Volume II, Sigillées lisses et autres productions*, Fédération Aquitania, Pessac, 2007, 589 p., 223 pl. (*Études d'archéologie urbaine*).

GRUAT ET ALII 2017 : Philippe Gruat, Philippe Abraham, Fabien Huguet et Jérôme Trescarte, *Rodez (Aveyron), 9 rue Saint-Vincent*, Rapport de diagnostic archéologique, Service départemental d'archéologie de l'Aveyron, S.R.A. Occitania, 2017, 143 p.

GRUAT, MALIGE ET VIDAL 2011 : Philippe Gruat, Guylène Malige et Michel Vidal, avec l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, *L'Aveyron*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2011, 694 p. (*Carte archéologique de la Gaule*, 12).

GRUAT ET MARTY 2003 : Philippe Gruat et Georges Marty (dir.), avec les contributions de Philippe Abraham, Lucien Dausse, Yves Lignereux, Pascal Murail, Nicolas Perin, Joris Peters, Jean Pujol, Thierry Rakotondramasy et Alain Vernhet, *Vivre et Mourir à Segodunum durant l'Antiquité. Les enseignements des fouilles de « Notre-Dame du Bon Accueil » à Rodez (Aveyron)*, Catalogue d'exposition du Musée archéologique de Montrozier, 2003, 294 p. (*Guides d'archéologie*, 10).

GRUAT ET TRESGARTE 2017 : Philippe Gruat et Jérôme Trescarte, avec la collaboration de Philippe Abraham et Fabien Huguet, Rodez : diagnostic d'archéologie préventive au 9, rue Saint-Vincent, dans *Vivre en Rouergue n° spécial, Cahiers d'archéologie aveyronnaise*, 30, 2017, p. 178-182.

HAMON 2003 : Étienne Hamon, Architecture flamboyante et sources écrites en Rouergue : la carrière de l'architecte Antoine Salvanh (vers 1479-vers 1554), dans *Études aveyronnaises*, 2003, p. 189-218.

LANÇON 2003 : Pierre Lançon, Les représentations figurées de Rodez à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle), dans *Études aveyronnaises*, 2003, p. 73-86.

LAURIÈRE 2000 : Raymond Laurière, Aspects inédits des chartreuses de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue, dans *Études aveyronnaises*, 2000, p. 7-19.

MIQUEL 1981 : Jacques Miquel, *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge et l'organisation de la défense*, 1, éd. françaises d'arts graphiques, Rodez, 1981, 349 p.

PONS 1899 : Henri Pons, Note sur les fouilles exécutées dans l'ancienne chapelle Saint-Vincent à Rodez, dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 15, 1894-1899 (1899), p. 80-96.

SERVIÈRES 1874 : Louis Servières, *Histoire de l'Église du Rouergue*, Carrère, Rodez, 1874, 706 p.

SUAU-NOULENS 1973 : Bernadette Suau-Noulens, La cité de Rodez au milieu du XV^e siècle d'après le livre d'« estimés » de 1449, dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 131, 1973, p. 151-175.

SUAU 1983 : Bernadette Suau, *Rodez, Aveyron*, CNRS, Paris, 1983, 4 p. (*Atlas historique des villes de France*).

TAUSSAT 1992 : Robert Taussat, *Sept siècles autour de la cathédrale de Rodez. Histoire et vie quotidienne*, éd. du Rouergue, Rodez, 1992, 349 p.

TOUZERY 1906 : Jean Touzery, *Les bénéfices du diocèse de Rodez*, Imprimerie catholique, Rodez, 1906, 856 p.

TRESGARTE 2003 : Jérôme Trescarte, Les productions de céramiques fines de tradition indigène dans les ateliers du val d'Allier du milieu du I^{er} s. av. J.-C. au début du I^{er} s. ap. J.-C. : évolution de la vaisselle de table gallo-romaine, dans TRÉMENT Fr. (dir.), *Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires*, 2, *Revue d'Auvergne*, 127, 607, Société des Amis des Universités de Clermont-Ferrand, 2013, p. 171-260.

VIALETES 1899 : Louis Vialettes, Une église mérovingienne à Rodez. Saint-Vincent, dans *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 15, 1894-1899 (1899), p. 97-107.

* Philippe GRUAT : Service départemental d'archéologie de l'Aveyron, 195 rue des Artisans, Z.A. Bel Air, 12000 Rodez et chercheur associé à l'UMR - CNRS 5140 (Montpellier-Lattes).

** Fabien HUGUET : Association Archéologies, Service départemental d'archéologie de l'Aveyron, 195 rue des Artisans, Z.A. Bel Air, 12000 Rodez.

*** Jérôme TRESGARTE : Service départemental d'archéologie de l'Aveyron, 195 rue des Artisans, Z.A. Bel Air, 12000 Rodez et chercheur associé au Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC EA 1001), M.S.H. de Clermont-Ferrand.

ANNEXE 1 : Inventaire du mobilier

Sondage 1

US 1002

Ossements humains :

1 extrémité de tibia gauche adulte ;
1 extrémité proximale de fémur droit ;
1 calcanéum gauche ;
3 côtes dont une avec dépôt verdâtre ;
1 extrémité proximale de cubitus gauche ;
2 fr. d'une fibula ;
1 cavité cotyloïde droite de bassin ;
1 fr. de diaphyse de radius ? ;
1 fr. de surface articulaire.

Ossements humains (réduction) :

1 fémur droit à épiphyse non soudée
(L. conservée : 39,3 cm) ;
1 condyle de fémur droit (L. totale : 41,3 cm) ;
1 fémur gauche à épiphyse non soudée
(L. : 39,9 cm) ;
1 tibia droit à épiphyse non soudée (L. : 32,1 cm) ;
1 fr. d'extrémité proximale de tibia gauche ;
1 fibula droite non soudée ;
1 tibia gauche de sujet mature ;
1 extrémité distale de fémur gauche de sujet
mature ;
1 extrémité distale d'humérus droit de sujet
mature.

Sondage 2

US 2002

Céramique :

1 anse de section circulaire.

Ossements de faune :

3 fr. de côtes ;
3 fr. de diaphyse.

Sondage 4

US 4002

Céramique :

1 éclat de céramique fine à engobe orangé ;
1 fr. de céramique grise micacée médiévale ? avec
petit caramel interne.

Ossements de faune :

1 mâchoire d'ovin.

US 4007

Mortier :

1 prélèvement de mortier sablo-gravillonneux
pulvérulent rose (537 g).

US 4009

Mortier :

1 prélèvement de mortier sableux beige (338 g).
Un échantillon de 100 g a été prélevé pour test et
observations (Ph. Abraham). La teinte du mortier
est beige clair. Des grains de chaux dont les dimen-
sions sont comprises entre 2 et 5 mm sont peu
fréquents. Nous notons la présence d'empreintes
végétales (tiges de graminées). La charge en chaux
a été dosée à 22 % sur cet échantillon, la charge en
granulat étant de 78 %. Cette charge en granulat
est principalement composée de sables quartzeux
de rivière à faible indice d'arrondis associé à des
gravieres de grès rouge du Permien, des fragments
anguleux de gneiss.

Sondage 5

US 5002

Terre cuite architecturale :

1 fr. de canalisation à surface interne glaçurée et
externe striée.

Sondage 8

US 8007

Lithique :

1 bloc de calcaire à lumachelles à tête usée issu de
la bordure de la calade (1480 g). Il s'agit d'un calcaire
oolithique à passées de fragments de coquilles. Ce
calcaire peut être attribué au Bajocien supérieur
du causse Comtal qui en possède une vingtaine
de mètres d'épaisseur. Il a été exploité à l'est de
Bezannes à Rodelle (détermination : Ph. Abraham).

US 8008

Lithique :

1 fr. de moellon de grès fin rouge (168 g). Fragment
de grès rouge du Permien partiellement recouvert
de mortier de chaux à charge de grains de quartz.
Des enduits de calcification sont visibles en certains
points et proviennent de l'environnement carbo-
naté du mortier (détermination : Ph. Abraham).

Mortier :

1 prélèvement de mortier sablo-gravillonneux
rouge (564 g).

US 8010

Métal :

1 vis en fer oxydée.

Verre :

1 fr. de verre de bouteille vert ;
1 fr. de récipient en verre opalescent blanc.

Sondage 9

US 9003

Lithique :

1 fr. de lauze de schiste avec trou de fixation (42 g).

Terre cuite architecturale :

Poids total : 525 g.

1 rebord de *tegula* à profil biseauté roulé
(h : 5,5 cm) ;
3 fr. de tuile plate (*tegula* ?).

Céramique :

1 col de cruche en céramique fine à engobe orangé ;
1 fr. de panse en céramique fine à engobe orangé ;
1 bord de Ritt. 9 ? (Brulet, Vilvoder et Delage 2010, p. 65).

Tabletterie :

1 fr. d'os de faune (cuillère ? poinçon ?).

US 9005

Céramique :

1 bord de cruche miniature ou fiole en céramique fine à engobe blanc (II^e s. : Gruat et Marty 2003, p. 120 et 125, fig. 51 : sépulture ST4) (**Fig. 54, n°1**) ;
1 fr. de panse de forme fermée en céramique fine à engobe blanc ;
1 fr. de céramique fine à engobe orangé brûlé avec graffite ? ;
1 fr. de céramique fine à engobe orangé ;
1 fr. de fond en sigillée de Gaule du Sud.

US 9006

Mortier :

1 prélèvement de mortier sableux pulvérulent rose (61 g).

Terre cuite architecturale :

Poids total : 551 g.

1 rebord de *tegula* (l. 3,4 cm) ;
1 fr. de *tegula* avec arrachement du rebord pris dans du mortier rose.

US 9008

Terre cuite architecturale :

Poids total : 270 g.

1 fr. de *tegula* ;
1 fr. de tuile plate (*tegula* ?) ;
2 fr. d'*imbrices* dont 1 à pâte claire ;
1 fr. d'*imbrex* avec traces de mortier.

Céramique :

1 bord de coupe de type coupe à décor cordiforme en céramique fine à couverte orangé-marron lustrée (à partir de 10 av. J.-C./10 ap. J.-C. : Trescarte 2013, p. 220-221 et 260) (Fig. 24, n°2) ;
2 fr. de fond d'assiette ? en céramique fine à engobe orangé ;
1 bord d'assiette/écuelle Drag. 18B (20/30-110/120 : Genin *et alii* 2007, p. 323 et 588) (Fig. 24, n°4) ;
1 carène de coupelle Halt. 15 ou Ritt. 9 brûlée (15-100/110 : Genin *et alii* 2007, p. 322, 587) (Fig. 24, n°3) ;
1 fr. de céramique à pâte fine claire micacée.

US 9009

Matériaux organiques :

1 prélèvement de charbons de bois (3 fr. ; 3 g).

ANNEXE 2 : Listing des points géoréférencés

(Cabinet de géomètre-expert Fr. Salvador)

Géoréférencement RGF 93 CC44 ; système de nivellement NGF IGN 69

N° de point	x	y	z
100	1666212.42	3239295.83	628.72
101	1666214.84	3239295.16	628.71
102	1666214.24	3239292.75	628.77
103	1666211.83	3239293.37	628.78
104	1666212.17	3239294.21	628.70
105	1666212.42	3239295.20	628.60
106	1666214.55	3239294.65	628.63
107	1666214.32	3239293.55	628.60
108	1666213.69	3239294.19	627.58
109	1666214.24	3239294.60	627.69

110	1666214.14	3239293.71	627.90
111	1666212.86	3239294.04	627.98
112	1666213.08	3239294.84	627.93
200	1666210.78	3239289.05	628.87
201	1666213.22	3239288.42	628.87
202	1666212.62	3239286.04	628.91
203	1666210.17	3239286.59	628.92
204	1666210.51	3239287.17	628.78
205	1666210.75	3239288.28	628.76
206	1666212.80	3239287.73	628.75
207	1666212.58	3239286.68	628.77

208	1666211.35	3239287.94	628.22
209	1666211.18	3239287.13	628.24
210	1666211.95	3239287.18	627.77
211	1666212.56	3239287.45	628.05
212	1666212.43	3239286.97	628.08
300	1666216.48	3239301.98	628.49
301	1666215.91	3239299.52	628.56
302	1666213.48	3239300.12	628.60
303	1666214.03	3239302.57	628.55
304	1666215.53	3239301.38	627.88
305	1666215.49	3239300.68	627.85
306	1666214.00	3239301.97	628.33
307	1666214.18	3239301.93	628.32
308	1666213.93	3239301.00	628.33
309	1666213.80	3239301.00	628.33
310	1666213.95	3239301.17	628.12
311	1666214.12	3239301.69	628.11
400	1666221.53	3239284.68	628.89
401	1666223.15	3239286.22	628.84
402	1666227.39	3239281.91	628.97
403	1666225.63	3239280.14	629.02
404	1666227.11	3239281.93	628.87
405	1666226.02	3239280.77	628.96
406	1666225.28	3239281.12	628.93
407	1666222.14	3239283.69	628.85
408	1666221.97	3239284.72	628.70
409	1666223.04	3239285.55	628.71
410	1666224.14	3239284.28	628.57
411	1666224.56	3239284.62	628.70
412	1666226.66	3239281.80	628.49
413	1666226.63	3239281.63	628.48
414	1666226.38	3239281.49	628.45
415	1666226.14	3239281.24	628.50
416	1666226.14	3239281.15	628.50
417	1666226.14	3239281.16	628.51
418	1666226.75	3239281.74	628.49
419	1666226.16	3239281.14	628.51
420	1666225.41	3239281.27	628.50
421	1666225.11	3239281.43	628.51
422	1666225.37	3239281.24	628.51
423	1666225.85	3239280.95	628.50
424	1666226.15	3239281.14	628.51
425	1666225.03	3239281.52	628.56
426	1666225.01	3239281.64	628.57
427	1666224.70	3239282.04	628.57
428	1666224.30	3239282.32	628.56
429	1666223.99	3239282.74	628.60
430	1666223.81	3239282.86	628.58
431	1666223.73	3239282.74	628.61
432	1666224.44	3239282.08	628.58
433	1666225.05	3239281.52	628.57

434	1666222.62	3239285.03	627.87
435	1666222.50	3239285.04	627.96
436	1666222.56	3239284.39	627.80
437	1666222.37	3239284.46	627.80
438	1666222.60	3239284.74	627.67
439	1666225.07	3239284.02	628.22
440	1666224.96	3239283.79	628.11
441	1666224.30	3239284.08	628.10
442	1666224.46	3239284.44	628.24
443	1666224.86	3239284.28	628.33
444	1666224.51	3239283.82	627.67
445	1666223.08	3239285.32	628.28
446	1666222.23	3239284.75	628.28
447	1666222.22	3239284.74	628.27
500	1666231.76	3239286.19	628.76
501	1666229.94	3239284.44	628.85
502	1666225.72	3239288.72	628.74
503	1666227.51	3239290.48	628.66
504	1666226.99	3239287.90	627.90
505	1666228.83	3239288.42	627.91
506	1666228.76	3239288.70	627.89
507	1666228.96	3239288.18	627.88
600	1666236.12	3239290.44	628.46
601	1666234.30	3239288.66	628.60
602	1666230.11	3239293.00	628.52
603	1666230.64	3239293.60	628.48
604	1666230.39	3239293.83	628.48
605	1666230.99	3239294.22	628.44
606	1666231.47	3239294.30	628.43
607	1666231.86	3239294.70	628.40
608	1666232.34	3239294.26	628.41
609	1666233.29	3239293.71	628.42
610	1666233.81	3239292.77	628.44
611	1666232.40	3239292.69	627.93
612	1666233.40	3239291.86	627.95
700	1666237.17	3239278.34	629.02
701	1666235.38	3239276.57	629.11
702	1666233.61	3239278.36	629.05
703	1666235.42	3239280.11	628.97
704	1666235.41	3239279.61	628.11
705	1666236.77	3239278.43	628.05
706	1666235.82	3239277.52	628.20
707	1666235.03	3239277.16	628.22
708	1666235.32	3239276.95	628.41
800	1666229.10	3239273.92	629.13
801	1666230.92	3239275.63	629.13
802	1666232.66	3239273.84	629.19
803	1666230.96	3239272.13	629.21
804	1666232.02	3239274.23	628.62
805	1666231.26	3239273.23	628.56
806	1666231.54	3239273.97	628.27

807	1666230.34	3239274.81	628.30
808	1666230.36	3239274.81	628.30
809	1666230.92	3239275.30	628.29
810	1666231.91	3239274.46	628.23
811	1666229.96	3239274.42	628.32
812	1666230.77	3239273.90	628.25
813	1666230.79	3239273.83	628.25
814	1666230.61	3239273.48	628.21
815	1666229.94	3239273.62	628.21
816	1666229.82	3239273.69	628.21
817	1666229.64	3239273.80	628.28
818	1666229.48	3239273.98	628.29
819	1666230.44	3239272.96	628.26
820	1666231.09	3239273.34	628.26
821	1666231.92	3239274.35	628.23
900	1666222.56	3239273.37	629.23
901	1666225.04	3239273.44	629.14
901	1666225.05	3239273.48	629.22
902	1666225.12	3239270.97	629.19
902	1666225.14	3239270.98	629.25
903	1666222.66	3239270.85	629.19
903	1666222.65	3239270.84	629.21
904	1666222.54	3239273.34	629.15
904	1666223.52	3239270.96	629.18
905	1666222.78	3239272.56	629.13

906	1666223.07	3239273.01	629.14
907	1666224.49	3239273.32	629.15
908	1666224.46	3239270.99	629.19
909	1666223.68	3239271.23	628.23
910	1666224.47	3239271.62	628.21
911	1666224.30	3239272.07	628.09
912	1666223.43	3239271.78	628.21
913	1666223.55	3239271.63	628.04
914	1666224.03	3239271.69	628.10
915	1666224.10	3239271.53	628.15
916	1666223.61	3239271.38	628.18
917	1666223.56	3239271.46	627.82
918	1666224.04	3239271.58	627.77
919	1666223.75	3239272.18	628.04
920	1666224.21	3239272.34	628.04
921	1666223.33	3239272.72	628.05
922	1666223.93	3239272.88	628.11
923	1666224.15	3239272.36	628.11
924	1666223.40	3239272.76	628.24
950	1666223.51	3239271.96	627.90
951	1666223.83	3239271.72	627.90
952	1666223.57	3239271.66	627.91
953	1666223.60	3239271.45	627.76
954	1666224.01	3239271.60	627.72